



DIOCESES DE CHAMBERY – MAURIENNE – TARENTAISE

Père Michel EULER

Vicaire général

Ref : VG.2020.08

Mardi 31 mars 2020

Au conseil élargi
Aux prêtres
Aux diacres
Aux EAP
Aux responsables des services
Aux LME
Aux communautés religieuses
Aux responsables de mouvements

Chers Amis,

Comme l'a écrit Mgr Ballot dans son message du 30 mars 2020, je vous propose des pistes pour la Semaine Sainte.

Le confinement étant maintenu au moins jusqu'au 15 avril 2020, la Semaine Sainte se vivra d'une manière toute particulière cette année.

Le Pape François au cours de la célébration du 27 mars 2020 à Rome a dit la phrase suivante :

« Nous nous rendons compte que nous nous trouvons dans la même barque, tous fragiles et désorientés, mais en même temps tous importants et nécessaires, tous appelés à ramer ensemble, tous ayant besoin de nous reconforter mutuellement. Dans cette barque... nous nous trouvons tous. Comme ces disciples qui parlent d'une seule voix et dans l'angoisse disent : « Nous sommes perdus », nous aussi, nous nous apercevons que nous ne pouvons pas aller de l'avant chacun tout seul, mais seulement ensemble. »

Nous vivons donc cette Semaine Sainte **seul et ensemble**.

Le cardinal Sarah, Préfet de la congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements a promulgué un décret le 19 mars 2020. Il donne des indications et fait des suggestions générales pour vivre la Semaine Sainte. Le ton du décret est très pastoral et il demande de s'adapter aux circonstances locales.

Avant tout, un principe important : **la date de Pâques ne peut pas être transférée à un autre moment. La fête sera célébrée dimanche 12 avril 2020.**

SEMAINE SAINTE

Dimanche des Rameaux et de la Passion du Seigneur : 5 avril 2020

Le décret du 19 mars 2020 ne donne aucune indication pour ce jour. Les prêtres célébreront la messe de la même manière que les dimanches précédents. Ils auront à cœur de porter dans la prière le peuple de Dieu dont ils sont les serviteurs et les pasteurs.

La bénédiction du buis ne sera pas possible. Après le confinement, les prêtres pourront bénir les buis au cours d'un dimanche du temps liturgique de Pâques ou plus tard car la sortie du confinement sera progressive. Par cette bénédiction, nous nous rappelons que la croix du Christ, à laquelle nous pourrions associer toutes les croix portées par les uns et les autres durant cette épidémie de Covid-19, est féconde et porteuse de vie. Nous pourrions rappeler tous les gestes de charité, générosité qui ont surgi dans ce temps éprouvant de la pandémie : soignants, entraides, sécurité, applaudissements etc...

TRIDUUM PASCAL

Jeudi Saint : La Sainte Cène 9 avril 2020

"Le Jeudi Saint, dans les cathédrales et les églises paroissiales, dans la mesure où cela est réellement possible, au jugement de ceux de qui cela dépend, les prêtres peuvent concélébrer la messe de la Cène du Seigneur ; tous les prêtres ont exceptionnellement la faculté de célébrer en ce jour, dans un endroit approprié, la messe sans peuple. Le lavement des pieds, déjà facultatif, est omis. À la fin de la messe de la Cène du Seigneur, on omet la procession, et le Saint-Sacrement est conservé dans le tabernacle. Les prêtres qui n'ont pas la possibilité de célébrer la Messe prieront plutôt les vêpres" (décret de la congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements du 19 mars)

Les prêtres qui le peuvent sont donc invités à célébrer **seuls** dans les églises paroissiales. Ils indiqueront les horaires des célébrations afin que le peuple de Dieu s'unisse à eux.

Vendredi Saint : La Passion du Seigneur 10 avril 2020

« Le Vendredi Saint, dans les cathédrales et les églises paroissiales, dans la mesure où cela est réellement possible au jugement de ceux de qui cela dépend, l'évêque / le curé célèbre la Passion du Seigneur. Dans la prière universelle, l'évêque diocésain veillera à établir une attention particulière pour les malades, les défunts, et ceux qui se trouvent dans une situation de désarroi. » (Décret de la congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements du 19 mars).

De même que pour le Jeudi Saint, les prêtres veilleront à indiquer les horaires des célébrations pour que le peuple de Dieu soit uni à eux.

Voici la 11^{ème} intention pour la Prière universelle :

Prions pour tous les pays touchés par l'épidémie de Coronavirus.
Dieu éternel et tout-puissant, force de ceux qui espèrent en toi,
regarde avec compassion ceux qui se trouvent, en ces jours,
dans une situation de désarroi :
nous te prions pour les malades et pour ceux qui les soignent ;
que tes secours, toujours présents, assistent ceux qui ont besoin de toi
et que ta grâce accorde aux défunts la vie éternelle
que tu veux offrir à tous.
Par Jésus, le Christ notre Seigneur.
R/. Amen

C'est le jour où beaucoup de chrétiens se retrouvent pour vivre **le Chemin de Croix**.
Chacun est invité à s'unir au Christ en priant ce chemin de croix, en le vivant avec le Pape à Rome, etc.

Veillée Pascale : la Résurrection du Seigneur 11 avril 2020

« Elle n'est célébrée que dans les cathédrales et les églises paroissiales, dans la mesure où cela est réellement possible au jugement de ceux de qui cela dépend. Pour le "début de la Veillée ou Lucernaire", on omet d'allumer le feu, on allume le cierge Pascal, et en omettant la procession, on procède à l'annonce de la Pâque (Exultet). Puis a lieu la "Liturgie de la Parole". Pour la "Liturgie baptismale", seules les promesses baptismales sont renouvelées. Ensuite on célèbre la "Liturgie eucharistique" (décret de la congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements du 19 mars)

Ceux qui ne peuvent en aucun cas se joindre à la veillée pascale célébrée à l'église, prient l'Office des Lectures prescrit pour le Dimanche de Pâques. »

Les baptêmes d'adultes ne pouvant pas être célébrés au cours de la veillée pascale, les célébrations seront reportées après le confinement. Chaque prêtre et l'équipe qui accompagne le catéchumène auront le soin de s'entendre pour établir une date avec le futur baptisé. La célébration de la confirmation, dans la mesure du possible, est maintenue comme prévu, à la cathédrale de Chambéry samedi 30 mai, au cours de la vigile de Pentecôte. Les informations nécessaires vous seront communiquées. Vous pourrez vous mettre en lien avec Franck Colonel-Bertrand responsable interdiocésain du catéchuménat, qui répondra à toutes vos questions. Nos communautés chrétiennes sont invitées à prier pour ces catéchumènes.

Dimanche de la Résurrection : 12 avril 2020

Les prêtres célébreront seuls dans les églises paroissiales en communiquant les horaires pour que le peuple de Dieu puisse se joindre à eux par la prière.

Malgré le confinement, envoyons des textos, des messages de foi, prenons le téléphone, etc. Faisons éclater notre joie en chantant « Alléluia ! Du tombeau a jailli la VIE ».

Nous proposons aux curés de faire sonner toutes les cloches des églises à 11h45 avant la bénédiction urbi et orbi que donnera le pape François à midi auquel on se joindra par les ondes.

Nous vous invitons à donner les informations nécessaires pour que le maximum de personnes (pratiquants réguliers ou non) puisse se rendre **sur le site Internet des diocèses de Savoie** pour avoir les liens qui leur permettront d'assister aux célébrations du Dimanche des Rameaux, aux célébrations du Jeudi Saint et du Vendredi Saint, ainsi que de la Veillée Pascale et de la fête de Pâques. Certaines personnes demandent s'il ne serait pas possible de filmer le prêtre de la paroisse au cours de la célébration. Le conseil épiscopal restreint préfère vous renvoyer à ce qui existe déjà (télévision, radio, internet, etc.) que de demander aux paroisses de prévoir un « direct ». De plus l'enregistrement est souvent de qualité médiocre... Comme l'a rappelé Mgr Ballot, **prenons garde de ne pas tomber dans une sorte de boulimie numérique !**

Mgr Ballot nourrira notre réflexion par des interventions spirituelles sur RCF au cours de la Semaine Sainte.

A domicile : des liturgies à vivre

Pour permettre aux chrétiens de nos communautés de vivre des liturgies domestiques, le Service National de la Pastorale Liturgique et Sacramentelle (SNPLS) fait des propositions que vous trouverez en pièces jointes.

Autres questions

Messe Chrismale

Elle était prévue Lundi Saint 6 avril 2020 à la cathédrale de Chambéry. Elle est reportée au lundi 18 mai, si le confinement est totalement ou en grande partie levé. Elle aura lieu, comme prévu initialement, à la cathédrale de Chambéry en fin d'après-midi. Les prêtres seront invités à se retrouver avec notre évêque dès le repas de midi ce même jour pour suppléer à la journée presbytérale qui n'aura pas eu lieu le Lundi Saint. Des informations complémentaires vous seront données en temps voulu.

Au cours de la Semaine Sainte, prenons le soin de contacter les familles qui avaient demandé le baptême de leur enfant et les couples qui devaient se marier en mars et avril pour marquer notre attention envers eux.

Continuer le partage avec les plus éloignés

Cette année, nous n'avons pas pu faire la quête pour le CCFD. Comme l'a écrit Mgr Ballot le 30 mars 2020 : « *A travers le **CCFD**, il s'agit pour nous de partager avec ceux qui sont encore plus éprouvés que nous **et qui le seront peut-être encore davantage demain avec le Covid-19**. Nous avons aussi l'habitude d'associer, pendant le temps du carême, d'autres actions, cette année comme l'année dernière, nous souhaitons **aider le petit séminaire Saint Jean de Bossangoa en Centrafrique et des étudiants d'Irak qui petit à petit reprennent des études normales**. Au milieu de l'épreuve, restons encore solidaires d'eux ! »*

Si vous désirez soutenir ces associations, vous pouvez le faire en ligne en rejoignant la plateforme de dons des diocèses de Savoie. Merci de faire connaître cette possibilité aux personnes que vous connaissez. La voie postale reste toujours d'actualité à l'adresse des Maisons diocésaines de Savoie.

La quête du Vendredi Saint est faite pour les Lieux saints et nous savons que c'est important pour les chrétiens vivant en Terre Sainte. Elle est reportée au dimanche 13 septembre, veille de l'Exaltation de la Sainte Croix.

Le cas particulier du sacrement de la réconciliation

Concernant le sacrement de la Réconciliation, un certain nombre de personnes nous questionne et il est important de les rassurer. Nous vous indiquons le lien du Service National de la Pastorale Liturgique et Sacramentelle qui est très éclairant. Dans son homélie de la messe du vendredi 20 mars, le pape François lui-même s'est fait l'écho de cette difficulté à pouvoir vivre la confession sacramentelle.

<https://liturgie.catholique.fr/accueil/guerison-penitence-reconciliation-sacrements-malades/penitence-et-reconciliation/302872-covid-19-confinement-confession-sacrement-reconciliation/>

Si vous avez des questions particulières, vous pouvez contacter le Père Jérôme Martin avec cette adresse électronique : martjerome@aol.com. Il sera heureux de vous répondre.

Je me permets de vous communiquer ce texte qui circule sur les réseaux sociaux du père Pierre-Alain Lejeune (diocèse de Bordeaux). Il nous aide à réfléchir.

Seul et ensemble, vivons une bonne Semaine Sainte.



Père Michel Euler
Vicaire général
au nom de Mgr Ballot
et du Conseil épiscopal